Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260921-2027_07_10-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Vote
A la majorité Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
11 Septembre 2026
Date d'affichage
11 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MARTIN Anna, M. CHEVILLON Jérôme, M. BELLEC Bernard, M. LE BARH Ludovic, M. KERMORVANT Fabien, Mme TOURLET Aurore, Mme COURTIN Henriette, M. LARCIN Ronan, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme CHEFDOR Sophie, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme GOUPIL Françoise,

Excusés ayant donné procuration : Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle à M. MOQUET Alban, Mme LARUE Laurence à Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise à M. SALOMON Gérard, M. POULIQUEN Eric à Mme FAVENNEC Gaëlle

Excusés : M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-07-10 – Rétrocession de la voirie, de ses aménagements et de l'éclairage - Lotissement Los Braz

Par délibération n°2010-06-62, en date du 16 septembre 2010, le conseil municipal a notamment donné un accord de principe à l'intégration dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle ZE 181, pour une surface de 4 267 m², au niveau du lotissement Los Braz.

La procédure n'a toutefois pas été finalisée devant un notaire en raison principalement de projets de densification de parcelles voisines et des difficultés rencontrées dans la gestion des réseaux. Les lotissements riverains étant achevés, il apparaît opportun de reprendre cette procédure, de l'étendre à l'ensemble de la parcelle ZE 181, soit un total de 6 806 m², et d'inclure en plus la parcelle ZE 175, d'une surface de 7 089 m², soit un total de 13 895 m².

L'intégration dans le domaine public des voiries du lotissement Los Braz présente en effet un intérêt pour fluidifier la circulation générée par la densification de ce secteur : lotissements Los Braz, les Côteaux de Lann er Velin, Clos de la Lande, Promenade de Néa et Terrasses de Saprenn. Cette rétrocession permettra de conforter les circulations douces entre lotissements et vers le centre-bourg.

Sont concernés par cette rétrocession, les voiries, les trottoirs, les places de parking, deux cheminements doux, tous les lampadaires, les réseaux enterrés et le bois, ainsi que l'espace vert

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260921-2027_07_10-DE

accessible depuis la rue Berder, suivant le plan annexé à la présente délibération ; l'entretien des autres espaces verts restera à la charge de l'ASL. A la demande de la commune, un élagage a été réalisé en limites des habitations. Il revient à l'ASL de solliciter Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'agissant des réseaux : distribution d'eau potable, assainissement et gestion des eaux de pluie. La rétrocession de l'espace boisé classé (parcelle ZE 175) présente également un intérêt pour assurer une continuité écologique et pour mieux répondre aux obligations légales de débroussaillement, car la commune est déjà propriétaire de la parcelle attenante, représentant 2,8 ha.

Décision

Le conseil municipal,

Considérant, d'une part, l'intérêt pour la collectivité de mieux organiser les flux de circulation en ces lieux, tout particulièrement de conforter les voies douces ; d'autre part, l'utilité de constituer des réserves foncières, pour assurer des continuités écologiques et faciliter le travail de débroussaillement ; enfin, le caractère ancien de cette procédure de rétrocession ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : décide de modifier la délibération n° 2010-06-62, en date du 16 septembre 2010, pour la seule partie relative au lotissement Los Braz ;

Article 2 : accepte en conséquence la rétrocession des parcelles ZE n°181 et ZE n°175, pour un total de 13 895 m², qui seront ainsi transférées dans le domaine public communal ;

Article 3 : autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire, notamment les actes notariés ;

Article 4 : dit que les frais de notaire demeurent à la charge de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 21/09/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

MAIRIE DE MONTERBLANC
Morbihan

Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT